Nantes, le 23 juin 2017

CONVENTION SNCF-REGION

UN PROTOCOLE D'ACCORD EST SIGNE

OBJECTIF : UN MEILLEUR SERVICE POUR LES LIGERIENS

A l'issue d'une phase de négociation, un accord a été trouvé entre la Région et SNCF sur les objectifs qui préfigurent la future convention. Un protocole a ainsi été signé aujourd'hui par Bruno Retailleau, Président de la Région des Pays de la Loire et Guillaume Pepy, Président du Directoire de SNCF.

Cet accord est une étape importante pour l'avenir du transport ferroviaire dans les Pays de la Loire. Il offrira aux Ligériens un service significativement amélioré sur les points suivants :

- **Un aménagement équilibré du territoire,**
- **Une meilleure qualité du service rendu aux usagers, dans un contexte dégradé,**
- **Une performance économique accrue,**
- **La préparation de l'ouverture à la concurrence.**

« Le transport ferroviaire en Pays de La Loire revêt un double enjeu. Un enjeu de mobilité avec plus de 17 millions de voyages par an, et un enjeu financier, avec 140 millions d'euros de contribution régionale en 2016. C'est pourquoi nous avons exigé dans nos négociations une qualité de service irréprochable pour nos usagers ligériens, avec une attention particulière portée aux territoires ruraux », a déclaré Bruno Retailleau, Président de la Région des Pays de la Loire.

« Nous avons reçu cinq sur cinq le message de la Région : une grande exigence de maîtrise des coûts, une amélioration de la qualité de service pour que le trafic régional des mobilités collectives reparte à la hausse. SNCF saura faire les efforts nécessaires pour relever ce défi », a déclaré le Président de SNCF Guillaume Pepy.

Un accord-cadre pour un aménagement équilibré du territoire

Avec cet accord, la Région souhaite offrir **un service équilibré sur l'ensemble du territoire ligérien**, grâce à la mise en place :

- **d'une offre TER renforcée,** suite à la mise en service du « cadencement » le 2 juillet : une plus grande régularité, davantage de correspondances et une augmentation de l'offre de 8,5% en 2017 par rapport à 2016 ;
- **d'un service TER adapté aux besoins de déplacements de tous les usagers** : transport inter-villes, périurbain (aux abords des grandes agglomérations), et trains de maillage territorial pour le maintien d'un service de proximité au cœur de la ruralité ;
- **d'un service TER modernisé**, à travers un objectif de 50% de digitalisation des ventes.

La Région a notamment obtenu que les abonnés TER puissent avoir accès à des TGV, sur les lignes les plus fréquentées.

Une exigence plus forte sur la qualité de service

Les attentes des usagers sur la qualité de service sont fortes, à juste titre. La Région a donc relayé ces attentes et demandé des évolutions importantes à SNCF pour proposer une réponse exemplaire. Ainsi, un dispositif unique en France d'évaluation de la qualité de service sera établi :

- SNCF Mobilités prendra dorénavant **des engagements pluriannuels** sur les objectifs de qualité de service. L'incitation financière à la hausse ou à la baisse (bonus/malus) est renforcée.
- Les incidents liés à SNCF Réseau, et non plus seulement à SNCF Mobilités, seront désormais intégrés au dispositif de mesure de qualité, **ce qui constituera une première en France.** Et les retards ou suppressions de trains TER pour faits de grèves seront pris en compte, de même que les conditions climatiques lorsqu'elles sont prévisibles.
- **Un nouveau critère lié aux places disponibles** à bord des trains permettra à la Région de suivre plus finement les surcharges.
- **Un critère de conformité, prenant en compte les trains supprimés,** et non plus des retards constatés, sera désormais mesuré.

Une performance économique accrue, permettant une optimisation de la contribution régionale

Pour financer l'augmentation de l'offre en 2017, la Région augmente le budget dédié au transport régional puisque 600M€ y seront consacrés pour les années 2017 à 2020 comprises, et a souhaité que SNCF s'engage sur une augmentation de sa productivité.
Pour mémoire, la contribution régionale s'élevait à 140 M€ TTC en 2016.

La Région réalise donc un effort financier important dans un contexte budgétaire contraint, en faveur des Ligériens.

L'ouverture à la concurrence

En application du droit européen, cette mise en concurrence des contrats de service public sera effective au plus tard en 2023.
Conformément à sa délibération du 2 décembre 2016, la future convention prévoira la possibilité d'expérimenter l'ouverture à la concurrence d'une partie de son réseau de transport ferroviaire de voyageurs, jusqu'à 13% du total, dès que la loi le permettra.
La Région agit ainsi de manière responsable et prépare l'avenir avec le concours de SNCF. Il serait en effet déraisonnable d'aborder une évolution si profonde sans l'avoir préparée ni évaluer toutes les conséquences.

CONTACTS PRESSE
Région Pays de la Loire, Séverine Rannou : severine.rannou@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 63 – 06 48 28 02 56
SNCF Mobilités Pays de la Loire, Julien Moinard : julien.moinard@sncf.fr - 02 40 08 12 07 - 02 40 08 12 07